

Programmes en cinéma et télévision – Historique et performance

En 2021, la Ville de Québec procède à une révision stratégique de ses programmes en cinéma et télévision. Précédemment, ces programmes répondaient au seul besoin de financement des producteurs locaux pour leurs projets. Dorénavant, ils agissent comme de véritables leviers pour orienter le développement de l'industrie.

Le présent document retrace l'historique des programmes pour comprendre leur sens aujourd'hui. Il démontre aussi leur impact positif sur l'industrie locale.

Historique des programmes

Année de création des programmes

- [Mesure d'aide au démarrage de productions audiovisuelles](#) : 2009
- [Soutien à la production de longs métrages et de séries télévisées](#) : 2015
- [Soutien à la production de courts métrages et de webséries](#) : 2019

Historique depuis 2021

En 2021, les programmes font l'objet d'une révision majeure pour que leurs objectifs soient **conformes aux enjeux de développement de l'industrie**, tels qu'ils sont identifiés dans la [Vision du cinéma et de la télévision 2022-2026](#).

Cette révision se fait avec la collaboration de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT). Une équipe multidisciplinaire se penche sur la **mesure de la performance des programmes** de la Ville. En effet, sans cette mesure, il n'y a pas de progression possible et donc pas d'adaptation aux nouveaux besoins de l'industrie.

Les programmes de financement des productions audiovisuelles au Québec et au Canada et ceux de toutes les autres industries créatives sont analysés. Leurs critères d'analyse et leurs indicateurs de performance sont étudiés minutieusement pour recommander à la Ville l'adoption des plus appropriés pour ses programmes.

Ces recommandations sont examinées avec les partenaires gouvernementaux de la Ville et elles sont validées par l'industrie avant leur adoption. L'optimisation des programmes se fait donc avec **une grande rigueur**. Les décisions sont collégiales et elles confèrent ainsi à la nouvelle mouture des programmes **une forte légitimité**.

Les catégories de critères retenus et leur pondération sont présentées dans le site Internet de la Ville. Elles sont accessibles à tous. Chaque question du formulaire que complète un producteur pour sa demande de financement correspond à un élément analysé par le comité d'évaluation. **Tout est public et transparent.**

Processus d'amélioration continu

Les programmes ont été élaborés en étroite collaboration avec l'industrie de la Capitale-Nationale. Leurs objectifs et les critères d'évaluation résultent d'un long travail de consultation du milieu. Ils garantissent **une attribution des subventions qui est conforme à la vision**. Mais cette industrie évolue et ses besoins aussi.

La Ville accueille en tout temps des suggestions de modification des programmes en provenance de l'industrie. **Chaque demande est attentivement considérée**. La Ville consulte ses partenaires gouvernementaux et au besoin les autres bailleurs de fonds publics. L'objectif est de mener **une réflexion commune** sur ces programmes et sur la complémentarité des véhicules de soutien financier offerts à l'industrie. **Toute modification apportée aux programmes résulte d'une décision collégiale**.

Le **processus de rétroaction offert par la Ville aux producteurs**, après l'analyse de leur demande de financement, s'inscrit aussi dans cette volonté d'amélioration continue. **Échanger avec chacun** conduit à identifier des besoins communs. Les producteurs participent ainsi à **une meilleure connaissance des réalités du milieu**.

De leur côté, **les membres du comité d'évaluation des programmes** sont invités, à l'issue de chaque nouvel appel à projets, à partager leurs constats et à suggérer, le cas échéant, des améliorations. **L'avis précieux de ces experts** nourrit les débats.

Toute modification apportée aux programmes, sur le fond ou sur la forme, fait l'objet d'**une communication officielle de la Ville adressée à tous les producteurs**.

Positionnement stratégique commun de la Ville, du MCC et du SCN

Extrait de la Vision (p. 19)

« Les programmes financés conjointement par la Ville de Québec, le Secrétariat à la Capitale-Nationale et le ministère de la Culture et des Communications visent des objectifs qui servent **les intérêts communs** de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale.

Un producteur qui souhaite bénéficier de ces programmes doit donc souscrire aux priorités de l'industrie, de la Ville de Québec et du gouvernement du Québec qui sont formulées dans les objectifs généraux des programmes d'aide financière. **Il s'engage à adhérer à un projet collectif** et à participer à un partenariat qui sert ses intérêts individuels autant que ceux de l'industrie et du territoire.

Les programmes régionaux de soutien à la production sont **complémentaires aux programmes nationaux du Québec** (le crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise et les aides sélectives de

la SODEC, par exemple) et aux programmes du gouvernement fédéral (Fonds des médias du Canada, Téléfilm Canada). Ces programmes régionaux n'ont cependant pas vocation de compenser des décisions de financement accordées au Québec ou au gouvernement fédéral puisqu'**ils ont leurs propres objectifs**.

La Ville de Québec et le gouvernement du Québec reconnaissent la vitalité du domaine de la production cinématographique et télévisuelle dans la région. Le maintien du soutien financier qu'ils accordent doit reposer sur **une démonstration de besoins réels, basée sur des résultats de performance**. »

Les programmes en quelques chiffres

Bilan cumulatif au 12 août 2025

Programme	Année de création	Nombre de projets soumis	Nombre de projets soutenus	Montant total des subventions octroyées	Budget total des productions soutenues	% investis à Québec
Mesure ¹	2009	392	123	3 246 800 \$	s.o.	s.o.
Soutien LM-ST ²	2015	82	38	5 115 300 \$	100,5 MS	73 %
Soutien CM-WS ³	2019	42	15	641 000 \$	2,8 MS	91 %
Animation ⁴	2020	6	3	450 000 \$	32,5 MS	78 %
Total		522	179	9 453 100 \$	136 M\$	81 %

¹ **Mesure d'aide au démarrage de productions audiovisuelles**

Ce programme permet d'octroyer jusqu'à 3 subventions par projet (une pour chaque phase de développement).

² **Soutien à la production de longs métrages et de séries télévisées**

³ **Soutien à la production de courts métrages et de Webséries**

⁴ **Animation et production de contenu interactif riche**

Ce programme a été créé pour une seule année (2020) afin d'écouler les sommes non utilisées par le service du Développement économique de la Ville dans le Fonds technoculture à la suite de son abolition.

Depuis la création des programmes, c'est **un total de 9 453 100 \$** qui a été octroyé à des projets audiovisuels de la Capitale-Nationale. Le budget total des **productions** s'élève à près de **136 M\$**, dont près de **81 % investis à Québec**, soit **110 MS**.

Une performance attestée

Prévisions des projets soutenus entre 2021 et 2025

La révision des programmes de 2021 permet de collecter des données nouvelles qui attestent de la performance recherchée. Sur la base des dossiers ayant obtenu des subventions, voici les prévisions pour la période 2021-2025.

	MESURE D'AIDE AU DÉMARRAGE	SOUTIEN À LA PRODUCTION*
PROPORTION DE MAIN-D'ŒUVRE LOCALE EMBAUCHEE POUR LE PROJET	92 % (PHASE DE DEVELOPPEMENT DU PROJET)	85 %
POSTES-CLES CONFIES A LA MAIN-D'ŒUVRE LOCALE POUR LE PROJET	90 % (PHASE DE DEVELOPPEMENT DU PROJET)	86 %
PART DU PROJET REALISEE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPITALE-NATIONALE	87 %	84 %
PART DES DEPENSES LOCALES INCLUANT LA MAIN-D'ŒUVRE (POURCENTAGE DES DEPENSES TOTALES)	87 % , SOIT UN MONTANT DE 23 485 895 \$	80 % , SOIT UN MONTANT DE 35 441 912 \$

* Volet longs métrages et séries télévisées et volet courts métrages et Webséries.

Cette **mesure nouvelle de la performance** a profondément changé l'esprit des programmes ainsi que celui de leurs bénéficiaires. En effet, avant la révision de 2021, des projets soutenus par la Ville de Québec utilisaient les services de créateurs et de techniciens provenant de l'extérieur de la région (Montréal), tant pour leur phase de développement que pour leur phase de production. Aucun critère ne les incitait alors à investir l'argent des contribuables de la Capitale-Nationale sur ce territoire.

La révision des programmes s'est faite dans le but d'**orienter le développement de l'industrie locale**, conformément aux enjeux de développement identifiés dans la vision, pour rendre cette industrie performante et durable. Les données ci-dessus, confirmées par les bilans des projets, attestent de cette réussite. Depuis 2021, année après année, ces données révèlent **un impact croissant et significatif**. Elles témoignent aussi d'**une gestion responsable** par la Ville des fonds publics.